



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le budget pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **mercredi 26 janvier 2022, à 20h00**, par visioconférence à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget.

Le lien pour participer à la séance du 26 janvier sera disponible aux endroits suivants :

- Sur la page principale du site Internet de la Ville :
 - o <https://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/>
- Dans la section des avis publics- Section « Séance du conseil <»
 - o <https://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/avis-publics/> ;
- Sur la page Facebook de la Ville :
 - o <https://fr-ca.facebook.com/vsmsll/>

Pour la période de question, les citoyens qui seront connectés pourront poser leurs questions directement aux membres du conseil au moment de la période de question.

Nous invitons les citoyens qui le souhaitent ou qui ne sont pas en mesure de se connecter au moment de la séance à nous faire parvenir leurs questions selon la procédure ci-après décrite.

- Faire parvenir vos questions à l'adresse courriel suivante : information@vsmsll.ca;
- Appeler au 450-472-7310 **poste 144** et laisser vos questions sur la boîte vocale;

Que le présent avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 17^e jour du mois de janvier 2022.

Me Marie-Josée Russo
Greffière